

Synthèse des propositions



Rappel de la méthodologie

Les États Généraux de l'Éducation ont permis l'émergence de propositions autour de sept défis éducatifs, élaborées au cours des temps forts de la démarche :

- Des **ateliers participatifs** animés par l'ANSA (Agence Nationale des Solidarités Actives) auprès de professionnels et de jeunes et/ou des parents ;
- Des **journées de co-construction** organisées dans sept territoires, avec une cinquantaine de personnes représentant les différents acteurs impliqués ;
- Des **soirées publiques animées** par des personnalités du monde de l'éducation, incitant tous les citoyens à proposer des idées pour résoudre les grands défis éducatifs ;
- La **plateforme participative** en ligne, où chaque citoyen peut rédiger sa proposition, la soumettre aux votes et commentaires du grand public. La plateforme recueillait aussi au fur et à mesure de la démarche toutes les propositions issues des ateliers participatifs, des journées de co-construction et des soirées publiques, afin de les soumettre au vote

Dans ce document, vous trouverez, pour chaque thématique, les propositions issues des journées de co-construction ainsi que les cinq propositions les plus votées de la plateforme (parfois issues des ateliers participatifs ou de la soirée publique).

Table des matières

Défi éducatif n°1 : « Quelle éducation voulons-nous pour nos enfants entre 0 et 6 ans ? »	3
Journée de co-construction	3
Plateforme participative	5
Défi éducatif n°2 : « N'y a-t-il qu'une seule façon de réussir à l'école ? »	7
Journée de co-construction	7
Plateforme participative	10
Défi éducatif n°3 : « Comment aider les parents à exercer leur rôle ? »	12
Journée de co-construction	12
Plateforme participative	15
Défi éducatif n°4 : « Le monde change. Et l'éducation ? »	17
Journée de co-construction	17
Plateforme participative	20
Défi éducatif n°5 : « Comment aider les jeunes les plus fragiles à bien partir dans la vie ? »	22
<i>Journée de co-construction</i>	22
Plateforme participative	25
Défi éducatif n°6 : « Comment revaloriser les métiers d'enseignant et d'éducateur ? »	27
Journée de co-construction	27
Plateforme participative	30
Défi éducatif n°7 : « Qui doit décider dans l'éducation ? »	32
Journée de co-construction	32
Plateforme participative	34

Défi éducatif n°1 : « Quelle éducation voulons-nous pour nos enfants entre 0 et 6 ans ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1 : *Aider tous les parents à être des parents « suffisamment bons » (selon l'expression du psychanalyste Winnicott) et non des « parents parfaits » et leur offrir un « droit » au « répit parental ».*

Chaque parent doit pouvoir compter sur un appui dans l'éducation de ses enfants. Il faut systématiser le soutien à la parentalité, dès la grossesse, à travers un « chemin de parents », proposé à tous. Cela doit se traduire :

- Pendant la grossesse et dans le suivi, chaque parent doit se voir proposer des séances de sensibilisation à la parentalité. Ces séances ne doivent pas concerner que les mères (compensation financière si absence au travail) ;
- Après la naissance, dans l'éducation de leurs enfants, les parents doivent pouvoir compter sur un « droit » à une aide extérieure ;
- Grâce à un droit au répit parental, les parents qui travaillent doivent pouvoir disposer d'un « compte épargne parent », sur le modèle du « compte épargne temps », dans lequel ils peuvent puiser ponctuellement, pour accéder à des propositions de soutien à la parentalité.

Proposition n°2 : *Réorganiser le travail pour qu'il soit compatible avec l'éducation des enfants (et non l'inverse!) : télétravail, temps partiel, décalage des horaires, etc.*

Le temps est sans doute ce qui manque le plus aux parents. Au lieu de partir des besoins de l'enfant, nous lui imposons bien souvent un rythme effréné, au mépris de son développement, de sa sécurité affective... Sommes-nous capables de repenser notre organisation sociale, familiale, scolaire, professionnelle pour tout simplement donner aux enfants le temps de grandir à leur rythme ? Certaines entreprises intègrent cette question. Il existe notamment une « charte de la parentalité en entreprise ». L'organisation du travail doit beaucoup mieux intégrer cet équilibre : il faut recourir davantage au développement du télétravail, aux possibilités de décalage des horaires, au temps partiel voulu (sans sanction sur les parcours de carrière)...

Proposition n°3 : *Favoriser une continuité éducative de la naissance à 6 ans grâce à une formation commune de tous les professionnels de la petite enfance.*

→ **Proposer une formation commune à tous les professionnels de la petite enfance**

Les ruptures entre la famille, les crèches, les assistantes maternelles, l'école... sont néfastes pour l'enfant, sa sécurité affective, son développement... Elles créent aussi des difficultés pour les parents et les professionnels qui n'ont pas les mêmes références.

Pour favoriser le « continuum » éducatif et développer une « communauté de la petite enfance », nous proposons de développer un « tronc commun » dans la formation de tous les professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes

enfants, assistantes maternelles, enseignants de maternelle...). Ce tronc commun doit partir des besoins de l'enfant et intégrer tous les apports de la recherche. Il faut notamment prendre en compte des modules sur le développement de l'enfant et la relation avec les parents.

Proposition n°4 : Valoriser le temps et les espaces pour les expérimentations pédagogiques et la créativité – des professionnels, des parents, pour les 2 ensembles, en sortant des seules logiques comptables, quantitatives et normatives.

Les modes de gouvernance et de financement actuels freinent les innovations et le déploiement de nouvelles approches éducatives, dans les crèches, dans les écoles maternelles. Bien souvent, les financeurs publics et les institutions considèrent que les propositions nouvelles « n'entrent pas dans les cases » ou les lignes de financement classiques.

Pour stimuler l'innovation et la diffusion de nouvelles pratiques pédagogiques, il faut davantage valoriser les expérimentations, avec une évaluation a posteriori, plutôt qu'un non a priori.

Proposition n°5 : Permettre aux parents d'avoir le choix d'être présent auprès de leurs enfants dès la naissance : indemnisation du congé parental + retour à l'emploi sans « sanction »

La question du travail des parents après la naissance ne relève pas toujours du choix. C'est parfois une contrainte. Les mères qui souhaitent s'arrêter un temps pour être davantage présents auprès de leur enfant dès la naissance, au-delà du congé maternité, ne le peuvent pas. Il en va de même pour les pères. Souvent, les parents ne peuvent pas financer cet arrêt d'activité et ils craignent qu'un congé parental nuise à leur parcours de carrière.

Pour donner aux parents un véritable choix, il faut :

Une meilleure indemnisation du congé parental ; des possibilités de retour à l'emploi sans « sanction ». Les parents doivent pouvoir bénéficier d'un meilleur accompagnement à la fin de leur congé parental (aide au retour à l'emploi, formation, prise en compte des compétences développées lors de leur congé parental...).

Proposition n°6 : Repenser l'architecture des lieux d'accueil (écoles, crèches, centres de loisirs...) pour créer des espaces adaptés à l'accueil des enfants et des parents.

La construction des lieux d'accueil est rarement pensée à partir d'un projet éducatif. Ils répondent le plus souvent à des normes de construction, sans impliquer en amont les professionnels, les familles dans la conception. La création de nouveaux lieux d'accueil et les travaux sur les lieux existants doivent prendre en compte une vision éducative, et intégrer davantage les besoins de l'enfant (notamment le lien avec la nature), les besoins d'échanges entre parents et professionnels, entre parents...

Proposition n°7 : Fédérer des communautés éducatives au niveau local via des réseaux d'échanges, des communautés numériques, des partenariats multidisciplinaires.

Certaines municipalités ont mis en place, sous l'impulsion d'acteurs locaux, des véritables communautés éducatives, au-delà des différences de structures, de métiers... Il est indispensable de systématiser ces approches pour sortir des silos et assurer une continuité éducative pour les enfants

et les familles. Il ne s'agit pas dans cette perspective d'une coordination « administrative ou gestionnaire » mais bien d'échanges éducatifs, pédagogiques... avec une approche pluridisciplinaire.

Proposition n°8 : Utiliser les lieux d'accueil existants le soir et le week-end pour créer du lien social entre parents et créer une communauté locale grâce à la Petite Enfance.

Les lieux d'accueil, de la petite enfance et autres (centres sociaux...) sont souvent inutilisés le soir et le week-end. Ils doivent devenir des lieux ouverts pour créer du lien social entre les parents, renforcer la communauté locale grâce à la Petite Enfance. (idée : les parents des enfants du même âge/crèche.. se côtoient sans se rencontrer, grâce au partage de préoccupations communes, ils peuvent créer des groupes et se retrouver le soir ou le WE, tout proche de chez eux...)

Proposition n°9 : Miser sur ce qui fonctionne déjà, en donnant les moyens humains/financiers.

Les remaniements permanents sont une source de découragement pour les acteurs de terrain. Il est indispensable de stabiliser ce qui fonctionne dans l'existant en donnant les moyens humains et financiers. Les énergies doivent être consacrées en priorité à identifier les « bonnes pratiques » pour communiquer sur ce qui fonctionne.

Proposition n°10 : Une nouvelle gouvernance pour la petite enfance, avec un Ministère de l'enfant.

La petite enfance est aujourd'hui prise en charge par une multitude d'acteurs : au moins, deux ministères différents (Ministère de l'Éducation nationale, ministère des affaires sociales...), la branche famille de la Sécurité sociale, les collectivités locales...

Nous proposons la création d'un « Ministère de l'enfant », avec la mise en place de référentiels nationaux plus clairs pour assurer une meilleure continuité éducative et une plus grande cohérence des politiques publiques.

Proposition n°11 : Relire et mettre en œuvre le rapport Giampino

En mai 2016, Sylviane Giampino avait remis un rapport au Gouvernement « Développement du jeune enfant : mode d'accueil, formation des professionnels », qui comportait 108 propositions. Certaines de ces propositions ont été mises en œuvre ou sont en cours de déploiement. D'autres restent à relancer.

Nous proposons qu'un point d'étape sur la mise en œuvre des propositions de ce rapport soit rendu public par le gouvernement. Il s'agirait notamment de rendre compte des propositions qui sont écartées et de proposer un calendrier de mise en œuvre pour celles qui sont retenues.

Plateforme participative

Proposition n°12 : Former les enseignants à l'empathie

Le Danemark enseigne l'empathie dès la maternelle. Les enseignants et chargés d'éducation sont tous formés à la bienveillance et à l'empathie. Ils peuvent ensuite le transmettre à leurs élèves, qui, parce que l'empathie est structurante, vont ensuite le pratiquer au quotidien, entre eux dans la cour de récréation. C'est une chose simple à envisager qui pourrait transformer la violence en accueil, l'agressivité en amour. Si les élèves de demain baignent dans l'empathie, il n'y aura plus de rejet, plus d'exclusion, plus de harcèlement. Les enfants de demain sont le monde de demain.

Proposition n°13 (Atelier participatif) : Créer un vrai Service public de la Petite enfance

La Petite enfance est une période essentielle de construction de la personne, les recherches en neurosciences le montrent. Or, le secteur de la Petite enfance est peu valorisé et n'est pas considéré comme un enjeu de société majeur sur lequel les pouvoirs publics investissent massivement.

Les professionnelles de la Petite Enfance de Lille proposent aux autorités de créer un projet éducatif pour la Petite enfance à l'échelle nationale qui intègre :

- Le développement d'une offre d'accueil pour les tout-petits et leurs parents qui soit publique, suffisante en quantité, de bonne qualité et diversifiée.
- Des conditions favorables à l'alliance entre les professionnels et les parents car l'éducation des tout-petits est l'affaire de tous.
- La valorisation des métiers de la Petite enfance, qui sont des métiers exigeants

Proposition n°14 : Commencer la philosophie dès 4 ans

La philosophie adaptée aux enfants est un bon médiateur pour apaiser les tensions mais également mieux appréhender le vivre ensemble et faire des citoyens de demain actifs.

Alors pourquoi ne pas l'offrir à toutes les classes sans attendre la terminale et encore, les filières professionnelles n'en ont pas.

Proposition n°15 : Former les professionnels pour une meilleure connaissance des vulnérabilités et capacité des enfants

Sensibiliser et former les professionnels de la petite enfance aux conséquences des comportements autoritaires et des cris des adultes pour le développement des enfants. Les sensibiliser à l'immaturité de leur cerveau et à leur incapacité à maîtriser leurs émotions sans conséquences, avant l'âge de 7/8 ans. Apprendre les professionnels à accueillir et rejoindre les émotions des enfants, notamment les colères, pour désamorcer les explosions. Nécessité de plus considérer l'univers du jeune enfant plutôt qu'à l'obliger à s'adapter à l'univers de l'adulte qui préfère le calme, le silence...

Proposition n°16 : Prioriser la non-violence et la coopération-jeu

Apprendre dès la maternelle et tout au long de la vie que les biens les plus précieux se multiplient en se partageant et le pratiquer au quotidien par des jeux créatifs mettant en évidence la complémentarité, le plaisir de co-créer, d'inventer à plusieurs, de s'enrichir des passions des autres et de les enrichir des siennes : musique, connaissance (de soi, du monde...), enthousiasme, confiance, nature, écologie, récit, discernement, empathie, écoute, humour, joie, découverte, courage, expression, alimentation, santé, animaux, ... Un autre monde sera alors possible !

Défi éducatif n°2 : « N'y a-t-il qu'une seule façon de réussir à l'école ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1: *Changer le regard sur la réussite en valorisant des parcours de vie variés*

La vision de la réussite est très normée et fait peser sur les jeunes et le système éducatif une pression forte. On survalorise l'abstraction, les filières générales, les études longues... et on dévalorise les filières professionnelles qui apparaissent comme une voie d'échec. Il est indispensable de faire évoluer collectivement notre vision de la réussite et de prendre conscience qu'il y a une multitude de façons de mener sa vie. Il y a autant d'injustice à priver d'études longues un jeune de milieu populaire qui le souhaite et qui en a le potentiel, que de dévaloriser les jeunes de toutes conditions qui ont d'autres aspirations et qui ne se projettent pas dans un parcours universitaire.

Pour changer les perceptions, rien de plus fort que le témoignage. A travers des vidéos, diffusées massivement en TV et sur le net, mais aussi mises à disposition des équipes éducatives pour diffusion auprès des jeunes, il s'agit de valoriser des femmes et des hommes avec des parcours variés... qui témoignent de leur réussite dans des champs très différents.

Proposition n°2 *Impliquer davantage les entreprises dans la création et le contenu des formations professionnelles*

Avec la réforme de l'apprentissage, les entreprises jouent un rôle croissant dans la formation des jeunes. A travers les branches professionnelles, elles sont déjà impliquées dans la définition des référentiels des formations professionnelles. Mais leur rôle n'est pas toujours suffisamment reconnu, et les évolutions des formations ne correspondent pas toujours aux évolutions des métiers. Il faut renforcer leur implication dans la création et le contenu des formations professionnelles.

Proposition n°3 : *Favoriser la mobilité professionnelle dans le secteur éducatif*

Pour mieux accompagner les jeunes dans une diversité de parcours de réussite, il est important d'avoir des enseignants et des éducateurs bien formés, motivés, avec une variété d'expériences. La gestion des ressources humaines dans le secteur éducatif ne favorise pas cette diversité et ce ressourcement.

Il est nécessaire de favoriser la mobilité professionnelle dans le secteur éducatif.

- en ménageant des temps de stage pendant la formation initiale des enseignants de filière générale pour leur donner une expérience concrète des filières professionnelles
- en permettant aux enseignants et aux éducateurs de se reconverter s'ils le souhaitent, en valorisant leur expérience dans d'autres milieux professionnels
- en offrant des temps de ressourcement aux enseignants et aux éducateurs au cours de leur carrière (pour se former, pour découvrir de nouveaux horizons...)

- en facilitant les reconversions de salariés du privé dans l'éducation comme enseignants, éducateurs ou à des postes au sein de l'administration de l'Éducation Nationale

Proposition n°4 : Reconnaître et valoriser les compétences acquises par les jeunes en dehors de l'école

Les jeunes développent en dehors du cadre scolaire des compétences qui sont précieuses pour la suite de leur parcours de vie et pour la société. Ces compétences sont très peu prises en compte dans les évaluations scolaires, largement dominées par une approche disciplinaire classique.

Il est temps de prendre en compte ces compétences, dans les parcours scolaires et dans l'évaluation des jeunes. Cela n'enlève rien à la mission de l'école et à son rôle propre dans la transmission des savoirs. Cela ajoute une nouvelle dimension, qui permet de prendre en compte tous les jeunes et toutes les dimensions des jeunes : leur engagement ; leurs talents sportifs, culturels, artistiques ; leurs compétences sociales...

Proposition n°5 : Former et outiller les professionnels de l'éducation et de la formation, pour permettre à chacun de construire son propre chemin de réussite.

Un espace de travail sain et bienveillant est la clef pour garantir l'épanouissement des jeunes et la confiance en leurs capacités. Si l'on veut que les enseignants puissent conseiller les jeunes, et les aider à s'orienter, il faut leur offrir une formation initiale et continue plus solide, qui leur permette notamment de développer leurs compétences sociales. Travailler sur la gestion des émotions et le développement de l'empathie est essentiel pour créer un environnement d'apprentissage qui favorise le bien-être des élèves comme des enseignants.

Proposition n°6 : Créer des séminaires inspirants, développés par et pour les jeunes, avec un souci de mixité sociale, en associant plusieurs classes de différents établissements

Pour se construire et ouvrir le champ des possibles, les jeunes ont besoin de temps et d'espaces qui leur permettent d'ouvrir le champ des possibles. Nous proposons de développer sur le temps scolaire des séminaires construits par les jeunes et pour les jeunes, qui accueilleraient des élèves de différents établissements, en visant une mixité sociale.

A l'image des « classes vertes », le cadre de ce séminaire doit permettre aux jeunes d'être confrontés à la nature, à la beauté. Ils pourraient se former à des compétences peu développées dans le champ scolaire classique (savoir-être, orientation, connaissance de soi, gestion des émotions...)

Proposition n°7 : Créer des lieux d'échanges pour l'émergence de projets hybrides associant des acteurs à l'échelle locale

Il existe peu de lieux où des acteurs éducatifs d'horizons divers – établissements scolaires, protection de l'enfance, éducation populaire, associations, entreprises,... - peuvent échanger et travailler ensemble. Nous proposons la création de « tiers lieux » éducatifs, au niveau local, qui permettraient le croisement des regards et des compétences pour renforcer les alliances éducatives et créer des projets innovants en faveur des jeunes et de l'éducation.

Proposition n°8 : Ouvrir davantage les portes des établissements à d'autres professionnels

Les interventions de professionnels en classe sont l'occasion de manifester un soutien aux enseignants et d'ouvrir les horizons pour les élèves. De multiples initiatives en ce sens existent déjà avec des associations comme Entreprendre pour Apprendre, 100 000 entrepreneurs...

Il est important de les développer et de généraliser ces interventions dans tous les établissements scolaires, à tous les niveaux.

Des ateliers "découverte des métiers" pour les jeunes et pour les parents pourraient être proposés dès le début du collège, et pour tous les élèves (pas seulement ceux que l'on juge « en difficulté »).

Proposition n°9 : Développer les travaux de groupes dans les classes tout au long de la scolarité

La capacité de coopération est un atout essentiel pour la vie sociale, professionnelle et pour la citoyenneté. Le système éducatif français est encore largement dominé par les enjeux de compétition, dans une logique de sélection par l'échec.

Certes, la sélection est une des missions du système éducatif mais elle a tendance à prendre le pas sur les finalités premières de l'éducation. Il est nécessaire de développer davantage la coopération, notamment à travers les travaux de groupe, tout au long de la scolarité. Cela nécessite notamment d'offrir des espaces et des méthodes aux jeunes, pour leur apprendre à travailler ensemble.

Proposition n°10: Au niveau local, développer des diagnostics partagés entre tous les acteurs éducatifs, afin d'adapter les plans d'action et les moyens aux enjeux du terrain

Le système éducatif français reste encore très centralisé, avec l'idée que les mêmes dispositions décidées depuis Paris doivent s'appliquer partout. Nous proposons de donner une plus grande liberté d'adaptation des actions éducatives aux acteurs de terrain, notamment aux établissements scolaires.

Il faut en amont que les acteurs éducatifs locaux de tous horizons puissent s'entendre sur un diagnostic partagé, prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes sur le territoire. Sur la base de ce diagnostic, un plan d'action local serait décliné, avec des moyens adaptés pour les établissements scolaires et pour les autres acteurs. L'approche uniforme ne permet plus aujourd'hui de compenser les inégalités, elle les creuse.

Proposition n°11 : Impliquer les entreprises pour proposer des parcours de réussite à tous leurs salariés, quelle que soit leur formation initiale

On sous-estime largement le rôle que peuvent jouer les entreprises dans l'éducation et la formation. Pourtant, avec la transformation accélérée des métiers, elles joueront un rôle croissant à l'avenir. Par ailleurs, dans le système français, on est marqué par une obsession pour le diplôme, comme si la formation initiale déterminait tout le parcours professionnel.

Nous proposons de sensibiliser les dirigeants d'entreprise à la responsabilité éducative des entreprises, afin qu'ils mettent en place des politiques de ressources humaines actives. Elles permettraient des parcours de réussite, d'ascension sociale et de formation tout au long de la vie, notamment pour les salariés ayant des formations initiales courtes. Il s'agirait par exemple d'avoir des indicateurs pour montrer la part de cadres recrutés comme employés/ouvriers, ou la part de salariés ayant eu une formation initiale courte puis un parcours ascendant, parmi les cadres dirigeants...

Plateforme participative

Proposition n°12 (Atelier participatif) : Décloisonner l'accès aux élèves aux options professionnelles, technologiques et générales

Avoir une réelle souplesse entre les options générales, professionnelles et technologiques pour tous les élèves. Afin de décloisonner les différents cursus, les élèves peuvent choisir leurs parcours pédagogiques :

- Au collège (avec un socle commun de matières fondamentales) en sélectionnant 2 options majeures (obligatoires pendant 1 an) et 1 option mineure (obligatoire pendant un trimestre, pour découvrir d'autres options), qui peuvent être professionnelles, technologiques ou générales.
- Au lycée (avec un socle commun de matières fondamentales) en sélectionnant 2 options majeures (obligatoires pendant les 2 dernières années), qui peuvent être professionnelles, technologiques ou générales.

Proposition n°13 : Réenchanter l'avenir des jeunes par une année de césure accompagnée !

L'Année lumière : permettre aux jeunes de prendre le temps d'une année de césure accompagnée pour construire leur projet d'Avenir. A l'instar des pays scandinaves avec leurs Hojskøle, il s'agit pour ces jeunes de prendre le temps de mieux se connaître, d'apprendre à faire ses propres choix, de s'ouvrir sur les autres et sur le monde pour définir leur projet d'orientation et entreprendre leur vie avec optimisme !

Avec un programme de plusieurs mois basé sur 3 grands axes : la connaissance de soi, la découverte de l'environnement et le développement de compétences transversales. Pour cela, l'Année lumière, propose des ateliers, des conférences, des visites, des projets ; une mobilité européenne de 2 semaines, en binôme/trinôme ; un parcours d'entrepreneuriat avec l'association Entreprendre pour Apprendre ; une mission d'intérêt général via un service civique, un job étudiant, une expérience bénévole.

Proposition n°14 : Arrêter de sélectionner les 3/4 des élites sur les mathématiques

Réformer les études supérieures afin que la priorité donnée aux mathématiques ne soit requise que pour les formations nécessitant réellement une expertise et une pratique courante dans le futur métier (ex: ingénieur généraliste).

Proposition n°15 : Engager la réflexion vers l'orientation dès le collège

Construire des étapes progressives permettant de réfléchir pas à pas vers une orientation choisie grâce à la connaissance de soi et l'ouverture au monde professionnel.

Proposition n°16 : Travailler la confiance en soi de l'élève dès le plus jeune âge en misant sur la coopération et non la compétition

"Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson sur sa capacité à grimper aux arbres, il passera sa vie à croire qu'il est stupide". Cette phrase, parfois attribuée à Einstein, montre l'absurdité d'un système trop rigide, incapable de valoriser la diversité des talents.

Arrêter de développer un système qui fait croire aux enfants qu'ils sont stupides en les jugeant (notations), les comparant... et développer un système qui permet d'identifier leur type d'intelligence, d'apprentissage, leurs forces. Développer un système qui donne confiance aux enfants.

Défi éducatif n°3 : « Comment aider les parents à exercer leur rôle ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1 : Créer des lieux ressources « Familles et parentalité » pour les familles et les acteurs éducatifs

Les dispositifs de soutien à la parentalité sont peu connus des familles ; et trop souvent, les professionnels et acteurs éducatifs qui interviennent auprès des parents ne se connaissent pas et n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, d'échanger sur leurs pratiques ou leurs connaissances : cela entraîne une déperdition d'énergie, d'efficacité et de moyens financiers.

Pour renforcer le soutien aux parents, il faudrait créer des lieux ressources « Familles et parentalité », avec une double vocation : une plateforme de collaboration et d'échange entre tous les acteurs d'un territoire qui interviennent sur le champ de la parentalité et un lieu de vie, ouvert aux familles, comme une « maison des familles ». Ce lieu ne serait pas un simple « point info famille ». Il serait accessible à tous ceux qui exercent une responsabilité éducative. Le but est de rendre accessible, visible et compréhensible toutes les formes d'accompagnement à la parentalité et de tisser un réseau de professionnels autour des parents.

Proposition n°2 : Multiplier les ateliers parents, notamment dans les lieux d'éducation.

Selon la recherche, les ateliers de partage entre parents font partie des dispositifs de soutien à la parentalité les plus efficaces et les moins coûteux. Des parents échangent ensemble sur leurs pratiques éducatives pour se « réassurer », créer du lien social, se nourrir des expériences des autres... Des animateurs ou des professionnels peuvent accompagner cette démarche, sans adopter une posture « descendante ». Les parents sont les premiers « experts » de leurs enfants.

De nombreuses initiatives existent, portées par des associations ou fondations mais elles sont insuffisamment connues et ne touchent pas assez les familles qui en ont le plus besoin. Il est nécessaire de développer ces initiatives et de les faire connaître largement. Plus généralement, les lieux d'éducation doivent davantage associer les parents, quitte à revoir le format des réunions pour adopter une démarche plus « participative », à l'image du dispositif « Mallette des parents », qui gagnerait à être généralisé dans les établissements scolaires.

Proposition n°3 : « Campus parentalité » : Donner un socle commun de formation à tous les professionnels de l'éducation pour renforcer la relation avec les parents

→ **Renforcer la relation entre professionnels de l'éducation et les parents grâce à la formation**

Les professionnels de l'éducation sont rarement formés à la relation avec les parents. L'implication des parents, la continuité éducative entre la famille et les autres acteurs éducatifs sont pourtant des

critères essentiels pour la réussite des enfants, particulièrement des plus fragiles. Le « campus parentalité » serait un module de formation commun à tous les professionnels de l'éducation qui capitaliserait sur les apports scientifiques (notamment neurosciences, théorie de l'attachement...) et serait régulièrement actualisé.

Proposition n°4 : Intégrer « le travail avec les parents » dans le temps de travail, la rémunération et l'évaluation des acteurs éducatifs

Aujourd'hui, le temps consacré par les professionnels de l'éducation à la relation avec les parents n'est pas reconnu ou valorisé. Il apparaît parfois comme « du travail en plus », et dépend de l'engagement personnel des professionnels, sans que cet engagement soit pris en compte dans leur temps de travail, dans leur rémunération ou dans leur évaluation. Cela n'encourage pas un travail systématique avec les parents au sein des structures éducatives.

Par exemple, les enseignants ont parmi leurs missions liées au service d'enseignement « les relations avec les parents d'élèves ». Mais cette mission n'est pas intégrée dans leurs heures hebdomadaires de service. De même dans la petite enfance, le travail avec les parents n'est pas suffisamment valorisé et reconnu par les financeurs. Nous proposons donc d'intégrer cette mission essentielle du travail avec les parents dans le temps de travail, dans la rémunération et donc dans l'évaluation des acteurs éducatifs (Éducation nationale, petite enfance...).

Proposition n°5 : Mieux prendre en compte la parentalité dans les entreprises

Les conditions de travail des parents ont un impact important, négatif ou positif, sur la qualité de l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants. Pourtant, la parentalité n'est pas beaucoup prise en compte dans le monde du travail, malgré des initiatives intéressantes comme « la charte de la parentalité en entreprise ».

Nous proposons :

- de faire de la parentalité un sujet de négociation obligatoire dans les négociations au sein des entreprises, avec les représentants du personnel ;
- de prévoir des organisations du travail différentes et adaptées pour les parents : possibilité de diminution des horaires à certains moments, et surtout souplesse dans l'organisation ;
- de donner un droit à une formation à la parentalité pour les salariés qui le souhaitent ;
- d'intégrer la dimension parentale dans la politique de rémunération (à l'image du supplément familial de traitement qui peut exister dans la fonction publique) ;
- d'évaluer les engagements des entreprises dans ce domaine et de les rendre visible dans leur reporting extra-financier (bilan social...).

Proposition n°6 : Nommer un "référé parentalité" dans les structures scolaires, santé, associatives qui accueillent enfants et jeunes avec un rôle de coordination

Renforcer les actions avec les familles relève d'un choix important pour une structure éducative. Cela demande du temps, de la constance, de la coordination entre différents acteurs (notamment avec des

partenaires extérieurs). Pour coordonner ces efforts, il faudrait que, dans chaque établissement scolaire, dans chaque structure éducative, soit nommé un « référent parentalité ».

Le rôle de ce référent ne serait pas de faire à la place des autres et de décharger la direction, les éducateurs, enseignants... de leur lien avec les familles. Il serait de coordonner et de suivre le déploiement des actions « parentalité » au sein des structures (qualité de la relation avec les parents, intervention de partenaires, participation des parents à la gouvernance...).

Proposition n°7 : *Lancer une plateforme numérique géolocalisée pour faciliter l'orientation et la coordination, contenant les ressources et lieux d'accueil pour les parents et les professionnels*

→ **Lancer une plateforme ressource, numérique et géolocalisée, pour faciliter l'orientation et la coordination entre les parents et les professionnels**

Les parents n'ont pas facilement accès aux dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité. Il est indispensable de mettre en place une plateforme numérique recensant les ressources, informations et actions existantes sur les territoires, avec une approche géolocalisée pour mettre plus facilement en relation « l'offre de soutien » et la demande des parents.

Cette application pourrait être proposée à tous les allocataires des caisses d'allocations familiales. Le financement des dispositifs de soutien à la parentalité par la branche famille de la sécurité sociale pourrait être conditionné à la mise à jour régulière des actions et propositions disponibles sur un territoire.

Proposition n°8 : *Généraliser un « parcours parentalité et santé »*

Nous proposons la mise en place d'un parcours d'accompagnement des parents dès la conception et jusqu'à la majorité (au-delà des « 1000 jours »). Ce parcours se matérialiserait dans le carnet de santé de l'enfant, avec une partie qui contiendrait des informations sur le développement et les besoins de l'enfant, et sur les lieux et ressources à disposition des parents en fonction de l'âge des enfants.

Il y aurait aussi des référents parentalité dans les lieux de santé. Plutôt que de créer un réseau supplémentaire, l'intérêt de cette approche est d'utiliser le parcours « médical » classique pour accompagner la parentalité, en s'appuyant sur les professionnels de santé et les pédiatres.

Proposition n°9 : *Mettre en place un « guichet unique » pour faciliter les démarches administratives des parents, notamment pour l'accès aux bourses*

Des conditions socio-économiques défavorables rendent plus difficile l'exercice de leur mission éducative par les familles. C'est ce qu'on constate lorsqu'on interroge les parents. Tout ce qui facilite l'accès des familles à de meilleures conditions sociales et économiques est bon pour l'exercice de la parentalité. Il est donc important de faciliter l'accès aux droits pour les familles, par exemple s'agissant du logement ou aux bourses.

Une simplification radicale des démarches administratives, avec la constitution d'un guichet unique pour toutes les démarches des familles en matière d'éducation – inscriptions scolaires, bourses... –, de santé ou de logement doit être une priorité pour faciliter l'accès aux droits et soulager les parents, notamment les plus fragiles. Ils pourront ainsi se concentrer sur leurs missions éducatives.

Plateforme participative

Proposition n°10 : *Que les familles les plus démunies avec des enfants scolarisés aient accès à des tarifs ou crédits internet à prix modéré en fonction des revenus familiaux.*

→ **Donner accès à des tarifs ou crédits internet à prix modéré en fonction des revenus familiaux.**

En 2019, 12 % des individus de 15 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte) ne disposent d'aucun accès à Internet depuis leur domicile, quel que soit le type d'appareil (ordinateur, tablette, téléphone portable) et de connexion. Le confinement a d'ailleurs été un puissant révélateur des inégalités d'accès à Internet. La fracture numérique est une réalité en France. La première étape est l'accès à l'internet, qui ouvre un monde de formations, d'éducatifs et de possibilités pour les jeunes enfants de milieux populaires. Permettre aux parents d'être correctement outillés leur permettrait de jouer leur rôle éducatif plus efficacement et plus sereinement.

Proposition n°11 (49 pour, 1 contre, 1 mitigé) : **Construire un lien parent-enfant dès le plus jeune âge, autour de la lecture**

L'étude du Programme International de Recherche en Lecture Scolaire (PIRLS) publiée le 5 Décembre 2017 démontre que l'environnement familial favorise l'apprentissage lorsqu'il y a des livres à la maison, que les parents sont diplômés ou qu'ils aiment lire. Un constat inquiétant si l'on considère que les attitudes positives des parents en matière de lecture ont diminué dans 31 pays.

Présenter les bénéfices de la lecture aux parents, les différentes manières de lire une histoire, l'importance du rituel du soir dans la construction du lien parent-enfant, etc., permettrait de revaloriser cette pratique, notamment dans des zones d'éducation prioritaires.

Proposition n°12 : **Créer une aide pour permettre à tous les parents qui le souhaitent, d'accéder à des séances de thérapie pour travailler sur leurs blessures d'enfant, quel que soit leur revenu**

Des blessures relationnelles vécues enfant créent des zones de sensibilité, qui sont potentiellement des zones d'intense réactivité qui peuvent nous faire perdre notre capacité de choix et nous pouvons avoir des mots et/ou des gestes avec nos enfants, que nous regrettons après. "Je sais que je ne veux pas me comporter comme ça, mais à chaque fois, c'est plus fort que moi."

Créer une aide, indexée sur les revenus pour permettre à tous les parents qui le souhaitent, d'accéder à des séances de thérapie, quel que soit le revenu pour pouvoir travailler sur ses propres blessures d'enfant (les reconnaître, les guérir) est une importante forme de prévention pour une meilleure qualité relationnelle avec ses enfants.

Proposition n°13 : Apporter du soutien aux parents dès la grossesse et leur permettre de développer leurs compétences relationnelles

L'arrivée d'un enfant est un bouleversement dans la vie d'un couple. Peu de futurs parents ont conscience de ce que cela va représenter au quotidien. Quand ils sont confrontés à des difficultés, ils se retrouvent souvent démunis et dans une forme de solitude, avec la crainte de ne pas être pleinement accueillis dans ce qu'ils vivent. Apporter du soutien aux parents, dès la grossesse, en leur permettant :

- d'être à l'aise pour demander du soutien et savoir où le faire. Pour cela, diffuser aux parents, lors de la déclaration de grossesse, une brochure informative ;
- de développer leurs compétences relationnelles avec des séances de formation gratuites aux compétences relationnelles ou un crédit pour des ateliers de communication pour parents et futurs parents, indexés sur les revenus, pour que tout le monde puisse y accéder.
- de recevoir un accueil empathique de ce qu'ils vivent : former les professionnels de l'accompagnement périnatal ou parental aux bases de la Communication NonViolente (CNV).

Proposition n°14 : Utiliser les médias pour faire découvrir qu'une autre forme d'autorité est possible et y acculturer progressivement les parents et la société

Utiliser les médias visuels pour faire découvrir une autre forme d'autorité. Tant qu'on ne l'a pas vue en action, on n'imagine pas qu'il existe une autre forme d'autorité et qu'elle peut être efficace.

Pour favoriser une prise de conscience générale, diffuser régulièrement dans les médias visuels (télévision, cinéma, écrans dans les transports en commun, ...) des campagnes de sensibilisation aux compétences relationnelles et à la notion du soutien, qui donnent des informations courtes et simples sur :

- les besoins de l'enfant selon les âges et comment les prendre en compte
- les apports des neurosciences affectives et sociales : l'impact du climat relationnel sur le développement du cerveau de l'enfant

Défi éducatif n°4 : « Le monde change. Et l'éducation ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1 : *Développer les compétences transversales dans la scolarité dès le plus jeune âge.*

Outre l'acquisition de savoirs, l'éducation doit permettre aux enfants de valoriser et de développer des savoir-être qui sont essentiels pour la croissance des jeunes générations. Cela passe par la sensibilisation de tous les acteurs éducatifs, la formation de tout l'entourage de l'enfant et l'intégration de ces compétences transversales dans la scolarité. Les compétences transversales sont déjà présentes dans les programmes scolaires, de façon plus ou moins diffuse. Il faut aussi y consacrer des horaires dédiés, sur le temps scolaire ; et former les professionnels en conséquence. Ce temps dédié pourra être ouvert à des intervenants extérieurs.

Proposition n°2 : *Généraliser les projets en co-intervention dans le temps scolaire*

Faire des projets en co-intervention, c'est faire entrer des personnes extérieures à l'intérieur du parcours scolaires des jeunes, ou faire sortir les élèves de l'école : associations, entreprises, autorités territoriales, parents...

Il faut généraliser les projets en co-interventions dans le temps scolaire. Cela permettra de développer les compétences transversales, de comprendre les applications réelles des matières théoriques, de sensibiliser à l'engagement citoyen et d'exposer aux jeunes les différentes réalités, les différents secteurs, métiers, enjeux qui existent. Beaucoup de ces projets existent et leur impact est mesuré et positif. Il faut généraliser cette approche pour que tous les élèves puissent en bénéficier.

Proposition n°3 : *Instaurer pour chaque enseignant un parcours de césure dans le monde du travail*

Beaucoup d'enseignants se sentent démunis pour accompagner les jeunes dans leur orientation. Ils ont aussi besoin de temps de césure, pour se ressourcer, en dehors de l'enseignement. Ce parcours de formation continue serait proposé à tous les enseignants, en commençant par le secondaire. Il comprendrait des stages ou des missions dans des structures professionnelles, hors de l'enseignement : en entreprise, dans des associations, dans des administrations. Ce parcours serait valorisé dans les déroulés de carrière des enseignants.

Il permettrait aux professeurs de mieux connaître le monde du travail – pour mieux aider leurs élèves à s'orienter - et au monde professionnel de mieux connaître les acteurs éducatifs, et ainsi de faire tomber des frontières et des idées reçues. Le monde professionnel pourrait aussi bénéficier des compétences des enseignants, par exemple pour contribuer à la formation continue des salariés.

Proposition n°4 : *Valoriser davantage l'engagement des professeurs principaux dans l'orientation des élèves.*

Avec les dernières réformes du lycée, de l'apprentissage, de l'entrée dans l'enseignement supérieur, la question de l'orientation est devenue plus cruciale que jamais et le rôle des professeurs principaux s'est affirmé. Pourtant, ils n'ont pas toutes les ressources et le temps disponible pour répondre à cette mission essentielle, qui n'est pas suffisamment valorisée en tant que telle. Il faut maintenant donner aux professeurs principaux les moyens pour qu'il soit de réels coordinateurs du parcours d'orientation de l'élève. Il faut donc prévoir un temps de décharge ou une véritable reconnaissance financière pour que les professeurs principaux puissent consacrer du temps à la formation à l'orientation, au développement de liens avec l'univers professionnel et les filières de formation, et surtout, à de rencontres individuelles avec l'enfant et sa famille. C'est la condition pour que tous les jeunes – notamment les plus fragiles - puissent avancer dans leur parcours de réflexion personnelle autour de l'orientation. Cet engagement des professeurs principaux doit aussi être reconnu dans l'évaluation et les parcours de carrière des enseignants.

Proposition n°5 : Proposer à tous les acteurs éducatifs des ateliers ludiques pour la formation au numérique

Le confinement a révélé à quel point le degré d'appropriation des outils numériques était variable, selon les acteurs éducatifs. Certains éducateurs et enseignants ont montré comment, bien utilisé, le numérique pouvait devenir un allié pédagogique puissant, tandis que d'autres n'ont pas encore les clés pour l'utiliser et le mettre au service de l'éducation.

Pour capitaliser sur les ressources existantes, et sur les expertises développées par certains enseignants ou éducateurs, il faudrait développer des ateliers de formation ludiques, qui seraient proposés à tous les acteurs éducatifs.

Proposition n°6 : Inscrire l'éducation au cœur des stratégies d'entreprise (la responsabilité éducative des entreprises)

L'éducation ne peut pas s'arrêter à la période scolaire. Avec l'accélération des changements dans le monde du travail, l'éducation tout au long de la vie est une nécessité. L'entreprise doit devenir un lieu apprenant. Par ailleurs, le rôle de l'entreprise est décisif pour favoriser une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes. Il faut donc valoriser l'engagement des entreprises dans les actions éducatives (accueil de stagiaires, embauche de décrocheurs scolaires, actions auprès de jeunes ou d'associations à visée éducative, formation des salariés tout au long de la vie) et impliquer les entreprises dans l'éducation des jeunes en leur donnant un rôle reconnu et valorisé au sein du système éducatif.

L'objectif est de développer une culture d'entreprise sensible à l'éducation et à l'intégration dans la vie active des jeunes, notamment des plus fragiles. Cela pourrait se faire par l'intégration de la « responsabilité éducative des entreprises » dans la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la mise en valeur des initiatives connues et une intégration d'indicateurs ambitieux liés à l'éducation et la formation dans les obligations de reporting extra-financier des entreprises.

Proposition n°7 : Faire de l'accès au numérique un droit universel

De plus en plus, être privé d'accès au numérique signifie être privé de droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation. On a pu le voir avec une acuité particulière pendant le confinement. Les enfants qui étaient privés d'accès au numérique ont été particulièrement pénalisés.

Dans cette perspective, pour garantir le droit à l'éducation, il faut faire de l'accès au numérique un droit universel. Cela permettrait notamment de mieux lutter contre les fractures numériques, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Proposition n°8 : Impliquer davantage les parents à l'école

L'implication des parents dans la scolarité est un des facteurs clés de réussite des jeunes. Pourtant, dans le système français, on peine souvent à faire vivre la « coéducation », et à développer une véritable alliance éducative entre l'école et les familles.

Pour faciliter cette alliance, il faut davantage impliquer les parents dans la vie de l'école de leurs enfants. Cela peut se traduire par une offre de service aux parents (appui à la parentalité, cours de français...), mais aussi par une demande de service aux parents (besoin d'aide pour développer les compétences numériques ; appui sur de la maintenance ; intervention en cours sur un thème en lien avec une expertise personnelle ou professionnelle d'un parent...). Tout ce qui permet de créer et d'entretenir un lien positif entre les parents et l'école est favorable aux élèves.

Proposition n°9 : Nommer dans chaque établissement un référent "agrégateur pour la société civile à l'école"

Beaucoup d'acteurs peuvent intervenir en alliance éducative auprès des jeunes, dans les établissements scolaires ou dans les autres structures éducatives (par exemple en protection de l'enfance). Mais il manque parfois des ponts entre les mondes. Les enseignants ne savent pas toujours vers qui se tourner quand ils ont besoin d'appui, les intervenants extérieurs ne savent pas toujours comment travailler avec les établissements.

Il faut créer un poste de référent pour nouer des partenariats locaux autour de l'éducation. Cette personne trouverait des intervenants externes, des experts pour intervenir devant les élèves, mais aussi pour faire le lien entre les associations, les entreprises du territoire et l'école afin d'offrir des opportunités (de stage, d'apprentissage, de rencontre) pour tous les élèves.

Proposition n°10 : Mettre en place une plateforme numérique d'accompagnement éducatif.

Il est nécessaire de mettre en place une plateforme ouverte à tous et gratuite, permettant de rassembler des ressources éducatives et des outils numériques et de réunir toutes les bonnes pratiques pour l'éducation et le développement du jeune. Cette plateforme s'adresserait aussi bien aux professionnels de l'éducation, aux familles, aux acteurs de la santé qu'aux jeunes eux-mêmes.

En plus d'améliorer la coéducation entre les différents professionnels, cela permettrait d'avoir une meilleure connaissance des outils pratiqués par tous, et de personnaliser l'éducation de chacun à partir de ce qui peut être fait ailleurs. Cette plateforme agrégerait les contenus produits par d'autres producteurs de contenus publics et privés (notamment Réseau Canopé...), et permettrait aux acteurs d'évaluer les contenus partagés.

Plateforme participative

Proposition n°11 : *Que la formation sur les stéréotypes, préjugés, et discriminations (droits et devoirs) soit obligatoire tout au long du cursus scolaire et étudiant.*

Un grand nombre de travaux scientifiques sur les ressorts des comportements discriminatoires indiquent que les personnes qui discriminent sont avant tout victimes de leurs stéréotypes, c'est-à-dire de raccourcis cognitifs. Nous pensons que ces raccourcis cognitifs se créent dès le plus jeune et que le système éducatif français doit jouer un rôle clé de sensibilisation, prévention et formation sur ces sujets.

Proposition n°12 : *Que des dispositifs d'alerte en cas de discrimination et harcèlement discriminatoire soient mis en place dans chaque établissement, permettant la protection des étudiants mais aussi la prévention sur ces sujets.*

Les élèves, étudiants et étudiantes doivent être protégés des problématiques de discrimination et de harcèlement discriminatoire en leur proposant, à minima, un espace d'échange libre et sécurisé afin de s'exprimer sur le préjudice subi. Cet espace peut être une cellule d'écoute obligatoire afin de ne laisser passer aucun signalement. La question de la remontée des alertes et du signalement à la justice reste à développer.

Proposition n° 13 : *Qu'un "Parcours Numérique" soit inclus dans le programme scolaire, de la sixième à la terminale.*

Cette proposition rejoint la recommandation 1 du rapport d'Anthony Babkine publié en 2020, "Faire du numérique un accélérateur de diversité" qui propose de sensibiliser les collégiens aux opportunités du numérique dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation prévu dès la 4e.

Dans le cadre de cette consultation, il est ressorti que les jeunes de zones rurales et milieux populaires connaissent mal les métiers du numérique. Pour aller plus loin, un parcours numérique dans le parcours scolaire permettrait de proposer une voie différente aux élèves de zones rurales et milieux populaires, dans un contexte de mimétisme familial (plus d'un jeune sur 4 est concerné).

Proposition n° 14 : *Que le Ministère de l'Éducation Nationale instaure un nombre minimum de sorties culturelles par an pour chaque classe de lycée.*

La catégorie sociale et le niveau de vie conditionnent fortement les pratiques culturelles. Selon l'observatoire des inégalités dans une étude en 2018, 69 % des cadres supérieurs ont visité un musée au moins une fois dans l'année contre 20 % des ouvriers.

En effet, les élèves issus de milieux populaires et ruraux sont davantage touchés par un déficit de culture lié à une faible participation à une vie culturelle. Or cette ouverture culturelle inégalitaire en fonction du milieu social pèse sur les résultats scolaires et l'accès aux études supérieures.

Ces factures d'ouverture culturelle sont favorisées par le niveau de revenu, une proximité de l'offre culturelle, et se retrouvent en priorité au sein des catégories sociales cadres et professions libérales.

Proposition n° 15 : Que le Ministère de l'Éducation Nationale offre un programme scolaire plus inclusif (*plus de grandes civilisations, histoire de la colonisation, contribution des minorités, etc.*).

Une historiographie plus inclusive permettrait de mettre en perspective les enseignements reçus à l'école, de valoriser l'identité de chacun et chacune, et de permettre à chacun et chacune d'être en phase à la fois avec sa propre identité, mais de développer également une meilleure compréhension d'autrui.

Défi éducatif n°5 : « Comment aider les jeunes les plus fragiles à bien partir dans la vie ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1 : Former les équipes pédagogiques aux besoins spécifiques des jeunes les plus fragiles et aux formes d'accompagnement appropriées.

Beaucoup d'enseignants se sentent démunis lorsqu'ils sont confrontés à des élèves en difficulté. Ils sont peu formés à l'accompagnement des jeunes confrontés à des fragilités. Il faut accompagner les enseignants pour qu'ils sachent mieux travailler avec des jeunes qui ont des besoins spécifiques. Il s'agit de former les équipes pédagogiques, afin qu'elles puissent adapter l'environnement et les programmes pour permettre aux plus fragiles de réussir.

Proposition n°2 : Mettre en place une école « ouverte » travaillant en partenariat avec les familles et tous les acteurs éducatifs locaux dans une démarche inclusive

Les programmes de réussite éducative ou les cités éducatives sont des démarches intéressantes qui montrent l'importance d'une meilleure alliance des différents intervenants auprès des jeunes. Mais ces dispositifs restent des exceptions. Il faut que le principe d'une « école ouverte » devienne la norme. L'objectif est de proposer à chaque élève en difficulté un accompagnement personnalisé, en mettant en lien les acteurs éducatifs au sein et hors de l'école, et des ressources éducatives extérieures (associations, fondations...) pour qu'ils collaborent à la réussite des élèves en grande difficulté scolaire, psychologique ou sociale.

Proposition n°3 : Valoriser le jeune comme acteur de son éducation et de son territoire

Les jeunes ne doivent pas subir leur éducation. Même les plus fragiles doivent être reconnus et valorisés comme acteurs de leur éducation et de leur territoire. Cette valorisation peut se jouer à trois niveaux : au niveau des pratiques pédagogiques, au niveau de l'expérience des droits citoyens, au niveau de la gouvernance. Cette responsabilisation ne doit pas concerner que les « bons élèves ». C'est souvent en confiant des responsabilités à des jeunes en difficulté qu'on les aide à grandir et à regagner confiance en eux.

Proposition n°4 : Développer les interventions de binômes d'enseignants dans les classes

Et si on développait davantage les interventions de deux enseignants ensemble dans une même classe ? C'est une pratique qui existe dans d'autres pays, où il n'est pas rare qu'un enseignant assiste et participe au cours d'un de ses collègues. Au 1er degré, on pourrait avoir 2 professeurs des écoles ; au secondaire, deux enseignants de matières différentes, mais proches. A deux, ils peuvent s'aider, progresser dans leur façon d'enseigner et mieux accompagner les élèves, notamment les plus fragiles.

Un binôme permet d'avoir aux enseignants d'avoir des points de vue différents et complémentaires afin de prévenir les risques de décrochage. Cela renforcerait la culture du travail en équipe (entre enseignants, entre enseignants et élèves). Cette approche permettrait aussi de développer la

pédagogie de projet interdisciplinaire et la cohésion des adultes face aux élèves (fierté des enseignants, sentiment d'appartenance à l'établissement...).

Proposition n°5 : Faire de la « Priorité maternelle » une réalité

Le système éducatif français est parmi les plus déterministes des pays de l'OCDE. Hélas, au lieu de réduire les inégalités de départ, il contribue à les creuser. Le niveau acquis en 6ème est ainsi le principal déterminant de la réussite scolaire à la fin du secondaire et à l'entrée dans le supérieur. Et avant cela, les élèves qui arrivent en CP sans difficulté ont aussi davantage de chances de réussite. Il est donc primordial d'investir tôt dans l'éducation ! Ce sont notamment les conclusions des travaux de James Heckmann, prix Nobel d'économie. Il faut aller au-delà de l'effort mis sur le primaire et mettre la priorité sur la petite enfance, notamment en maternelle.

Cela nécessite déjà de proposer une formation spécifique aux enseignants de maternelle (avec un certificat complémentaire dans la formation initiale et continue) : ce n'est pas la même chose d'enseigner en CM2 ou en grande section de maternelle ! Ces formations doivent être axées sur le développement de l'enfant, les compétences douces, le repérage des troubles. Les Assises de la Maternelle, pilotées par Boris Cyrulnik, avaient déjà insisté sur cette nécessité en 2019. En repérant les difficultés dès le plus jeune âge et en se donnant les moyens d'y remédier, on permet une réduction des inégalités dans la durée, avec un effet positif sur l'ensemble du parcours scolaire.

Proposition n°6 : Former dans chaque établissement un référent « posture soutenance » pour mieux accompagner les jeunes en fragilité

L'éducation est d'abord une relation. Ainsi, la qualité de la relation entre les enseignants et les élèves est déterminante dans la réussite scolaire. Pourtant, c'est un sujet qui n'est pas suffisamment abordé dans la formation des enseignants. Comment passer d'une posture jugeante à une posture soutenance, qui favorise le développement des compétences de l'enfant, notamment chez les jeunes les plus fragiles, qui manquent de confiance en eux ?

Il faut développer des modules de « savoir-être » dans la formation initiale et continue des enseignants, pour les aider à se positionner par rapport aux élèves (et aussi par rapport aux parents). Au sein de chaque établissement, un membre de l'équipe pédagogique, qui aura reçu une formation plus poussée sur ce volet, sera particulièrement attentif au développement de nouvelles postures pédagogiques, et pourra accompagner ses collègues sur ce volet.

Proposition n°7 : Développer des « Tiers lieux de l'éducation »

Les tiers lieux éducatifs seraient des lieux ouverts autour de l'alliance éducative pour les jeunes en situation de vulnérabilité. Ils mobiliseraient le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les collectivités locales, les acteurs de la santé, de l'emploi et de l'insertion et le centre national d'études des systèmes scolaires (Cnesco, rattaché au Cnam).

Ces lieux auraient plusieurs vocations : de recenser tous les dispositifs existants pour accompagner les jeunes fragiles ; former toute la sphère éducative, dans une approche décloisonnée ; évaluer,

documenter et essayer ; et, accueillir et orienter les professionnels et les jeunes. Ce lieu mettrait en lumière les initiatives locales, pour passer à l'échelle les projets qui marchent, et pour favoriser la création d'une communauté éducative soudée à l'échelle d'un territoire.

Proposition n°8 : Diversifier le recrutement des enseignants

Pour mieux prendre en compte la diversité des jeunes au sein des établissements et favoriser de nouvelles approches éducatives ainsi que l'ouverture de l'école sur le monde, il est important d'avoir un corps enseignant diversifié, qui puisse s'appuyer sur des expériences et des formations variées. C'est d'autant plus important que le mode de recrutement actuel montre ses limites : difficultés à attirer des candidats, faiblesse de la formation éducative par rapport à la dimension disciplinaire...

Nous proposons d'engager un effort volontariste pour diversifier le recrutement des enseignants. Il s'agirait notamment de proposer des parcours d'évolution de carrière pour des assistants d'éducation ou des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Par ailleurs, le monde de l'enseignement aurait tout à gagner à accueillir également des personnes qui ont une expérience significative dans le secteur associatif, dans le monde de l'entreprise ou dans les administrations publiques. Ces nouveaux formats pourraient ainsi toucher des salariés dans le cadre d'une reconversion ou d'une mise à disposition par les employeurs (notamment avec du mécénat de compétences), ou bien dans le cadre de contrats à temps partiel (avec par exemple des vacances quelques heures par semaine).

Diversifier le profil de recrutement des enseignants permettrait de décroquer les mondes, de mettre les jeunes en contact avec différents profils d'adultes et de revaloriser la condition enseignante aux yeux de ceux qui ne connaissent pas les défis de ces missions. Ces nouvelles expériences et ces nouveaux regards seraient bénéfiques pour les jeunes, notamment pour ceux qui sont moins à l'aise dans le système scolaire. Ces nouvelles recrues doivent bénéficier d'une formation de qualité, avec des modules adaptés.

Proposition n°9 : Faire de l'orientation une priorité éducative nationale à travers « les cités de l'orientation »

Après les dernières réformes de l'apprentissage, du lycée, de l'accès à l'enseignement supérieur... Il est venu le temps de faire de l'orientation une grande priorité éducative. Trop de jeunes subissent complètement leur orientation : ils n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir, et sont privés d'horizons élargis, limités par un manque de confiance, de mobilité, de connaissance des filières et des métiers, de modèles inspirants. Les réponses actuelles ne sont pas suffisantes : trop hétérogènes, trop cloisonnées... Le service public régional d'orientation doit devenir une véritable cité de l'orientation, beaucoup mieux structurée et agrégeant beaucoup plus de partenaires publics et privés.

La Cité de l'orientation permettrait une alliance sur un territoire de tous les acteurs qui peuvent aider les jeunes à choisir leur vie, afin de sortir d'une logique de la reproduction et ouvrir les possibles à tous les moments de la vie. Cette alliance permettrait de déployer une offre de service locale, avec un même niveau d'exigence sur tous les territoires. Le principal bénéfice serait d'aider le jeune à mieux se connaître et à mieux connaître les filières et les formations, pour ne pas passer à côté de leurs talents.

Proposition n°10 : Proposer à chaque jeune et famille en fragilité un référent sur qui compter dans la durée

Nous souhaitons que chaque jeune – et sa famille – en fragilité puisse avoir un référent interne ou externe à l'établissement scolaire qui puisse l'accompagner sur la durée et/ou l'orienter vers d'autres structures, en cas de besoin. Ce référent jouerait un rôle clé pour coordonner les actions éducatives et tisser un lien de confiance dans le temps long, avec le jeune, la famille et les partenaires. A travers cette relation continue, le jeune peut retrouver confiance en sa capacité à réussir malgré les difficultés rencontrées et on limite les effets de rupture et de seuil, qui sont particulièrement préjudiciables pour les jeunes les plus fragiles.

Plateforme participative

Proposition n°11 : Développer des séjours éducatifs en immersion

C'est un concept de séjours qui allie vacances et éducation, ouverts aux enfants entre 6 et 11 ans. Ils sont libres d'accès dans une totale mixité sociale. Le but est de profiter des vacances pour se cultiver, tout en apprenant à vivre ensemble. Ces séjours, basés sur le principe des colonies de vacances, auront aussi et surtout un intérêt éducatif. Éducatif sous 2 aspects :

- un aspect découvert de disciplines sportives ou culturelles,
- et un aspect d'apprentissage, des valeurs telles que la politesse, la morale, la tolérance ou la vie en société.

Proposition n°12 : Que chaque élève de seconde ait accès à 1 ordinateur proposé à prix modéré en fonction des revenus familiaux

En France, 13 millions de personnes ne sont pas à l'aise avec le numérique. [1] Et pour cause : 79% des hauts revenus sont multi-équipés d'un smartphone et d'un ordinateur contre 51% des bas revenus, ce qui se traduit parfois par un seul ordinateur partagé par foyer, ou l'utilisation d'un smartphone à la place d'un ordinateur. C'est donc sans surprise qu'une personne sur trois manque de compétences numériques basiques.

Proposition n°13 : Que le Ministère de l'Education Nationale définisse un protocole d'intervention à appliquer auprès de chaque élève en décrochage.

→ **Proposer un protocole d'intervention à appliquer auprès des élèves en décrochage**

Alors que le décrochage scolaire est un des facteurs les plus importants de risque d'inactivité et/ou de chômage de longue durée (Scarpetta, Sonnet et Manfredi, 2010). Les jeunes qui ont décroché ont deux fois plus de risque d'être au chômage que ceux qui sont sortis avec un diplôme de niveau CAP ou baccalauréat (Depp, 2016). Il est nécessaire en cette période de crise de veiller à construire un protocole d'intervention solide, prenant en compte ces réalités et risques.

Proposition n°14 : Qu'une proportion donnée d'étudiants boursiers soit exigée dans les écoles de la Conférence des Grandes Ecoles.

En 2019, les grandes écoles comptent 27% d'étudiants boursiers sur critères sociaux (Crous) parmi leurs effectifs, contre 38% dans tout l'enseignement supérieur. Pire, l'École normale supérieure (ENS), HEC et Polytechnique en recensent respectivement 19%, 15% et 11%. De nombreux engagements ont déjà été pris par les écoles de la Conférence des Grandes Écoles, cependant l'ouverture sociale reste limitée. En école de commerce, les boursiers représentent seulement 13,5% des effectifs contre 55% dans les sections technicien supérieur et assimilés (sts) et 42% en université.

Les Grandes Écoles offrent des formations d'excellence encore très fermées à la majorité des élèves boursiers. Nous proposons cette mesure comme une mesure transitoire et complémentaire pour l'ouverture sociale des Grandes Ecoles.

Proposition n°15 : *Que les grandes écoles s'engagent à trouver des solutions de financement pour leurs étudiant.e.s boursiers admis à leur concours d'entrée.*

L'accès à l'enseignement supérieur reste inégalitaire en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine. Au fil de la scolarité, la part des enfants d'ouvriers se réduit alors que celle des enfants de cadres s'accroît. Le coût associé à la poursuite de longues études et en particulier dans les cursus de grandes écoles privées, constitue un frein évident à la représentation des enfants issus de milieux modestes dans l'enseignement supérieur.

Entre 2009 et 2019, en moyenne, le prix du cursus dans les grandes écoles privées françaises a augmenté de 77 %, et coûte désormais plus de 50.000 euros. Ce qui constitue une difficulté structurelle dans l'accès à ces grandes écoles. Les écoles de commerce sont les formations accueillant le moins d'étudiants boursiers (12 %). Plus de la moitié des étudiants dans les sections de technicien supérieur et assimilés (STS) sont boursiers (54 %).

Ajouté à cela, les effets liés à la crise de la COVID-19 pèsent sur les futurs étudiants et étudiantes de milieux modestes, qui subissent un creusement des inégalités liées à l'accès à ces écoles privées. La crise a fait basculer 1 million de françaises et français dans la pauvreté. Un grand nombre d'étudiants financent leur cursus grâce à des emplois étudiants, beaucoup plus difficiles à trouver dans la période. Sans oublier la situation des parents qui dès mars ont pu perdre leur emploi et auront plus de difficultés sur le long terme à soutenir leur enfant dans leur projet.

Défi éducatif n°6 : « Comment revaloriser les métiers d'enseignant et d'éducateur ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1 : Renforcer fortement la formation initiale et continue des enseignants pour l'enrichir et lui donner plus de sens, au-delà des seules exigences disciplinaires : formation

Les enseignants le disent eux-mêmes : s'ils s'estiment bien formés sur les aspects disciplinaires (maîtrise de la matière qu'ils enseignent), ils considèrent en revanche qu'ils ne sont pas assez préparés à leur métier. Il ne s'agit pas seulement de maîtriser des savoirs, il faut aussi savoir comment les transmettre. La formation initiale et continue des enseignants doit donc intégrer beaucoup plus fortement : la formation humaine sur le sens de l'éducation (philosophie, anthropologie, éthique de l'éducation), la formation sur la connaissance de l'enfant, de son développement, de sa psychologie, du fonctionnement de son cerveau, de sa mémoire, une formation aux compétences relationnelles, à la gestion constructive des conflits, aux relations avec les familles et une formation à la gestion de classe, à la différenciation pédagogique, à la prise en compte des besoins particuliers.

Proposition n°2 : Revaloriser les salaires des métiers de l'Éducation

La paupérisation des métiers de l'éducation est criante. Elle ne permet pas d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents d'une génération pour s'engager auprès des jeunes. C'est pourtant un enjeu de société majeur ! Si l'éducation est "la mère de toutes les batailles", nous devons y consacrer les ressources nécessaires pour la gagner.

Proposition n°3 : Consolider le statut d'animateur périscolaire : formation, salaires, barème

Les animateurs périscolaires interviennent sur des temps courts et sont de fait souvent à temps partiel contraints. La diversité des situations - professionnels ou vacataires- nécessiterait une unification de leur formation initiale et continue, des modalités de leur rémunération communes et un véritable potentiel d'évolution au sein de ce métier. Plus que de toucher les animateurs périscolaire, une telle réforme est au bénéfice des enfants et des familles, le périscolaire étant un temps complémentaire indispensable pour l'enseignement et l'éducation.

Proposition n°4 : Créer un accompagnement spécifique des enseignants débutants

Les enseignants débutants, d'autant plus dans le cas des reconversions professionnelles, ont déjà des compétences. Il faut donc capitaliser sur celles-ci, et leur proposer un complément de formation. Dans leur début de cursus enseignant, leur formation continue pourrait commencer par un bilan de compétences.

En déchargeant leur volume horaire dans les deux premières années, ils pourraient se consacrer à se former aux compétences nécessaires avec des tuteurs divers. Ce travail permettrait de s'appuyer sur

les compétences qu'ils ont déjà, pour ne rajouter que celles qui leur manquent. Petit à petit, le tutorat s'allègerait. L'entrée dans le métier serait plus sereine, les carrières seraient plus stables, et les formations plus adaptées et personnalisées.

Proposition n°5 : Améliorer la gestion des ressources humaines dans l'Éducation Nationale

Cette proposition vise à mettre en place un accompagnement régulier des enseignants, dès leur intégration dans l'établissement. L'accompagnement personnalisé serait mené conjointement par les chefs d'établissements et les inspecteurs ou par un référent RH.

Plus concrètement, l'accompagnement prendrait la forme d'un premier entretien d'accueil formalisé par le chef d'établissement pour les enseignants du secondaire – mené par l'inspecteur pour le premier cycle – dans lequel seraient abordées les attentes de l'enseignant, ses expériences passées, ses souhaits d'évolution et de projets, mais aussi ses besoins en formation. Par la suite, l'entretien se tiendrait tous les 2/3 ans avec l'inspecteur et le chef d'établissement pour aborder les difficultés, les souhaits de formation et d'accompagnement, les évolutions de carrières, les mutations, etc. Pour permettre la réalisation des souhaits des enseignants, cette mesure devra s'accompagner d'une obligation de formation une fois tous les 6 ans.

Un accompagnement des enseignants sous forme d'entretiens réguliers permettra de faire en sorte que les professeurs se sentent écoutés, moins seuls et surtout d'être de véritables acteurs de leurs carrières. En plus de favoriser la motivation et l'épanouissement des acteurs éducatifs, une meilleure écoute de leurs expériences et souhaits entraînera une mobilité plus fluide et une meilleure ambiance au sein des équipes éducatives.

Concernant les accompagnants, plusieurs scénarios sont envisagés :

- Dédier du temps et former les chefs d'établissements et inspecteurs à l'accompagnement de carrières
- Créer un nouveau poste de « référent RH » dans les établissements (création d'un budget spécifique pour embaucher)

Proposition n°6 : Développer les temps de relecture de pratiques et/ou de formation continue entre pairs au sein de l'éducation nationale

Partant du constat que les professeurs ont besoin de plus de sérénité, de prise de distance sur leurs pratiques, et de moments d'échanges entre collègues, cette proposition a pour but de les faire travailler ensemble autour de leurs pratiques. Deux formes seraient possibles :

- Mettre en place un groupe d'échange de pratique ou / et un atelier de co développement. Temps qui serait animé par un intervenant qualifié de l'intelligence collective et de l'animation ou du co développement, et serait proposé pour des groupes de collègues / pairs de professionnels éducatifs. Ces temps seraient réguliers.
- Proposer des temps de communauté de pratique et savoir entre pairs à la liberté des chefs d'établissement pour la mise en œuvre, dans le but d'échanger sur les pratiques professionnelles.

Proposition n°7 : Intégrer une fonction-tiers dans les établissements scolaires pour assurer le lien entre tous les acteurs

En quoi ça consiste ? Ne plus être seul. Créer une fonction-tiers dans chaque établissement serait une mesure efficace pour assurer le lien entre les différentes parties prenantes - parents, enseignants, élèves, personnel et animateurs du périscolaire, membres d'équipe éducative – pour préserver la qualité humaine dans la relation. Cette personne tierce serait intégrée dans l'équipe éducative et bénéficierait des appuis de l'Education Nationale et de la collectivité territoriale.

A terme, la présence d'un acteur tiers permettrait de :

- Soutenir les différentes parties prenantes et redonner de la confiance.
- Résoudre les problèmes entre les différents acteurs de manière apaisée et préventive. Dans cette perspective, instaurer des médiations, en animant notamment des espaces de parole permettant la gestion de conflit (ex. : système restauratif des conflits, écoute empathique, co-construction des solutions).
- Valoriser le travail de l'enseignant, la place du parent, les capacités de l'élève
- Faire des propositions d'actions sources d'expérimentations
- Favoriser la collaboration dans l'établissement et avec les acteurs hors de l'établissement
- Favoriser la cohérence entre les actions au sein d'un territoire, car mission sur plusieurs établissements.

Proposition n°8 : Mise en place de cellules spécialisées pour accompagner et inclure les enfants dans leur diversité

Face au constat d'un besoin de renforcer les moyens et le temps de formation consacré à l'accompagnement des enfants dans leur diversité, la proposition vise à mettre en place des cellules spécialisées d'écoutes pour comprendre les souffrances des adultes et des enfants. De telles cellules permettraient de créer de la confiance entre les enfants et les éducateurs. Tous les adultes sont parties prenantes ! L'inclusion comme alternative à l'exclusion et aux punitions !

Dans cette perspective, des cellules spécialisées doivent s'appuyer sur un plan académique annuel de formation, instituant des cellules qui se déplacent dans différents établissements pour écouter, apporter des infos, etc. Par ailleurs, cette proposition demande en amont d'analyser les besoins spécifiques d'un territoire en termes de diversités culturelles et celles liées aux comportements qui traduisent une difficulté (Dys, maltraitance, handicaps, etc.).

Proposition n°9 : Développer des passerelles entre le secteur éducatif et les autres secteurs

Dans un contexte de crise des vocations éducatives, cette proposition permettrait d'enrichir le métier d'enseignants par des immersions « respirations », afin de mieux le faire connaître et attirer de nouveaux talents. Plus concrètement, ce projet se décline en deux propositions d'action complémentaires :

- Proposer à grande échelle des immersions d'enseignants dans des secteurs professionnels autres.

- A l'inverse, faire venir dans le monde enseignant des personnes qui ont eu un parcours professionnel autre : cette mesure existe déjà mais peine à se développer.

Cette politique de mécénat de compétences permettrait de faire entrer de nouvelles compétences qui n'existent pas dans un établissement scolaire et à l'inverse faire bénéficier d'autres secteurs des compétences des enseignants.

Proposition n°10 : Créer un lieu de complémentarité éducative autour de l'enfant

Il est nécessaire de créer au sein de l'école un "lieu de complémentarité éducative" où pourraient se nouer les alliances entre les acteurs de l'éducation. Ce lieu permettrait de faire vivre un travail d'équipe pluridisciplinaire, intégratif pour que chacun retrouve le sens de ses missions et le plaisir d'exercer ensemble. Il permettrait aux acteurs éducatifs d'échanger en revalorisant le lieu de l'école et le rôle de coordination du directeur.

Le but serait de partager les compétences pour répondre aux besoins, ainsi que se recentrer sur l'enfant et la diversité de ses besoins et attentes. Chacun pourrait retrouver le sens et le plaisir d'exercer ses missions, et pourrait porter une vision de l'éducation centrée autour de la complémentarité éducative.

Plateforme participative

Proposition n°11 : Inclure, dans la formation initiale des professionnel.le.s de l'éducation, les bases de la CNV pour la relation, la gestion des conflits et la prise en compte des besoins humains dans les modes de fonctionnement des structures

Aujourd'hui de nombreux.ses professionnel.le.s de l'éducation découvrent la Communication NonViolente, en se formant sur démarche personnelle. En voyant les effets dans leur pratique professionnelle quotidienne, ils.elles prennent la mesure de toutes les difficultés qui auraient pu être évitées et regrettent de ne pas y avoir eu accès plus tôt, dès leur formation initiale.

Pour agir en prévention et pour permettre à tous.tes les professionnel.le.s de l'éducation, qui le souhaitent, d'y avoir accès, il faut l'inclure dans la formation initiale des professionnel.le.s de l'éducation (petite enfance, milieu scolaire, animation et loisirs, éducation spécialisée). Dans un premier temps, il est important que ces formations soient animées par des formateurs.trices certifié.e.s en CNV pour garantir un partage de l'essence de la CNV, qui est un vecteur de transformation profonde (ne pas limiter la formation à la transmission d'un outil de communication qui reste en surface), jusqu'à ce que de la formation de formateurs.trices puissent être développée en interne dans les différents secteurs éducatifs, pour des personnes ayant elles-mêmes intégré ce changement de posture dans leur fonction.

Proposition n°12 : Mettre en place, dans les structures éducatives, des espaces de soutien (écoute, analyse de la pratique, ...) pour les professionnel.le.s

Quand on est professionnel.le de l'éducation, notre propre état a une influence considérable sur la qualité de la relation qu'on peut avoir avec les enfants ou les jeunes. Avec la fatigue, le stress, et l'accumulation de tensions émotionnelles, la qualité de la relation peut vite se dégrader et enclencher un cercle vicieux de réactions de part et d'autre, qui s'amplifient. L'attitude de l'adulte n'est plus au service de ses intentions éducatives et peut nuire au développement de l'enfant.

Il est possible d'agir EN PREVENTION en mettant en place, dans les structures éducatives, des espaces de soutien pour les professionnel.le.s, animés par des personnes compétent.e.s, pour leur permettre de garder la disponibilité nécessaire à la qualité de relation souhaitée avec les enfants et leurs parents (pour les éducateurs), et aussi avec les personnels et les parents (pour les équipes de direction). Cette notion du soutien régulier aux adultes, qui existe dans certains secteurs, ne fait pas encore partie de la culture du milieu scolaire. Développer ce soutien, c'est agir en prévention de l'épuisement des adultes et de ses conséquences dommageables pour les enfants et les jeunes.

Proposition n°14 : Valoriser les compétences et savoir-être des professeurs expérimentés

Toute personne qui développe des compétences professionnelles a besoin de les voir reconnues. Pour les enseignants, ce sont notamment de nombreuses compétences transverses (les « soft skills » si valorisées aujourd'hui dans le monde de l'entreprise). Elles pourraient faire l'objet de validation des acquis de l'expérience. En parallèle, elles devraient être transmises de façon plus systématique par un accompagnement dans la durée des enseignants qui débutent par des enseignants expérimentés, reconnus dans cette mission.

Proposition n°15 : Engager la société civile dans la reconnaissance de la mission des professeurs

La mission des enseignants est décisive pour toute la société. S'ils n'en sont pas les seuls artisans, ils contribuent substantiellement à cette noble tâche éducative : permettre aux jeunes de se construire une solide colonne vertébrale pour assumer leur vie en adultes autonomes et en citoyens engagés.

Aujourd'hui, cette mission enseignante est insuffisamment valorisée : si elle est au service de la société tout entière, c'est à celle-ci de mener des actions pour exprimer, d'adulte à adulte, sa reconnaissance. Il est donc indispensable et urgent que des initiatives émanant de la société civile, portées par cette dernière, soient mises en place pour soutenir les enseignants dans leur mission.

Proposition n°13 : Créer du lien entre les parents et les animateurs de centres de loisirs

Le métier d'animateur de centre de loisirs est plutôt dévalorisé dans notre société. Les parents n'ont souvent que peu de discussions avec lui. Organiser plus de rencontres autour de sujets éducatifs pourrait être une solution pour revaloriser le métier d'animateur de centre de loisirs aux yeux des parents. Les animateurs pourraient organiser des ateliers avec les familles directement au sein des structures de loisirs autour de thèmes éducatifs sur lesquels ils travaillent avec les enfants durant l'année. (Les histoires, les jeux de sociétés etc).

Défi éducatif n°7 : « Qui doit décider dans l'éducation ? »

Journée de co-construction

Proposition n°1 : *Co-construire des projets concrets pour expérimenter l'alliance éducative*

Il s'agit de vivre concrètement l'alliance éducative. Ne plus simplement en parler, mais l'expérimenter. Il convient de réunir les acteurs volontaires désireux de s'investir dans un projet de bien commun, pour répondre à un défi commun. Pour inventer des réponses collectives et développer des liens entre les acteurs de l'alliance éducative. Se connaître ainsi sous un angle nouveau et apprendre à travailler ensemble avec la valorisation des talents de chacun et dans l'inspiration de chacun.

Ex : mise en place de systèmes restauratifs pour prévenir les conflits, le jardin potager collaboratif, le livret des familles, la kermesse en début d'année, etc. Cela permettrait non seulement de mieux travailler ensemble mais aussi de mieux communiquer et de faciliter les relations.

Proposition n°2 : *Dégager du temps en commun, pour les parents et les enseignants*

Cette proposition part du constat que le manque de temps influe négativement sur l'alliance éducative. Les horaires de travail et les horaires de l'école permettent peu de temps « informel » d'échanges entre les différents adultes autour des jeunes. Plusieurs propositions permettraient de favoriser, voire d'institutionnaliser ce temps nécessaire à l'échange :

- Créer un compte-temps-parents pour les parents : bénéficier de 3 à 4 journées de congé par année, autorisées par l'employeur, pour participer aux projets de coéducation ou simplement aux réunions parents-professeurs ou à des temps d'échange autour des jeunes
- Prévoir des espaces temps dédiés "coéducation / co-construction" pour les professionnels, inscrits dans l'emploi du temps : aujourd'hui il s'agit soit de réunions trop longues, soit d'espaces très formels, et les espaces plus informels nécessaires sont souvent en sortie de classe et exigent du temps « en plus » pour les professeurs
- Que soit inscrit dans les "textes officiels" la nécessité de créer ces lieux de partage, de co-création et de trouver des formes de reconnaissance pour ce temps passé.

Proposition n°3 : *Faire des établissements la clé de voûte du système scolaire : des unités scolaires plus grandes, plus autonomes et plus efficaces*

Il s'agit de renforcer le rôle des établissements au cœur du système scolaire en redimensionnant les établissements pour renforcer leur capacité de pilotage, leur autonomie et les rendre plus efficaces. Cela implique des équipes de direction renforcées et mieux formées au pilotage ou encore à la gestion RH et une plus grande liberté dans la définition du projet d'établissement (avec les moyens correspondant).

Il ne s'agit pas seulement de donner plus de pouvoir à un seul chef d'établissement, mais de renforcer la collégialité du conseil d'établissement (qui mobilise toutes les parties prenantes : enseignants,

élèves, parents, collectivités...), et le conseil de la pédagogie (qui devient un véritable lieu de débat et d'échange sur les orientations pédagogiques).

Proposition n°4 : Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs, en prenant en compte l'interculturalité

Cette proposition regroupe un ensemble d'actions visant à améliorer la communication entre les membres d'une alliance éducative : les enseignants, les éducateurs, les travailleurs sociaux, les familles et les jeunes. La dimension interculturelle est souvent oubliée, alors qu'elle est essentielle, notamment dans des villes ou quartiers où résident de nombreuses familles d'origine étrangère.

Les idées pour favoriser la communication ont été les suivantes :

- Tenir des « cafés parents » hors de l'école, autogérés par les parents d'élèves, pour amener de nouveaux parents dans les conseils d'école
- Rédiger des livrets où les infos sur le soutien scolaire sont accessibles, notamment en différentes langues, en s'appuyant sur des parents volontaires
- Faire des capsules vidéo sur les différentes ressources de soutien existantes avec des sous-titrages
- S'assurer en début d'année que les numéros de téléphone des familles soient accessibles aux différents intervenants
- Prévoir des interprètes pour les moments clé de relation école-famille, si nécessaire.

Proposition n°5 : Créer un nouveau référentiel d'accompagnement des professionnels de l'éducation

Il s'agit de sortir de l'évaluation sanctionnelle pour tendre vers un accompagnement bienveillant et constructif en créant un nouveau référentiel d'évaluation : l'évaluation devient un outil co-construit entre inspecteur et enseignant et les inspecteurs sont formés à l'accompagnement bienveillant. Cela créerait un sentiment de confiance au sein de l'Education Nationale et accompagnerait les enseignants à progresser.

Proposition n°6 : Réaliser l'ambition éducative nationale par des stratégies territoriales, au service de la justice.

Il s'agit de distinguer les niveaux entre l'Etat et les Régions dans le déploiement des politiques éducatives. Cela rend nécessaire des diagnostics locaux, et une évaluation locale régulière. Les évaluations ne doivent pas être seulement des « photographies » mais des outils de pilotage que les acteurs s'approprient. Cela permettrait une plus grande adaptation aux réalités du terrain, une plus grande responsabilisation des acteurs, à tous les niveaux, ainsi qu'une amélioration des résultats, par la réponse à des besoins concrets.

Plateforme participative

Proposition n°7 : *Que le Ministère de l'Éducation Nationale instaure un système de recours externe pour contester une orientation subie dans le mois suivant la décision de l'établissement*

A niveau scolaire équivalent, les jeunes issus des catégories les moins favorisées ont des aspirations moins ambitieuses, sont plus influencés par les choix d'orientation de leurs camarades de collège et tendent à s'y conformer. Pour le collège, le 2e trimestre de la classe de 3ème constitue le moment pour la famille et le collégien d'indiquer les vœux provisoires d'orientation sur une fiche dialogue remise par le collège. Lorsque le conseil est en désaccord avec la demande de la famille, un entretien avec le chef d'établissement est alors proposé à la famille. Si cet entretien ne permet pas d'obtenir un accord, le chef d'établissement notifie sa décision motivée à la famille, qui dispose seulement de 3 jours ouvrables pour faire appel de cette décision devant une commission d'appel.

Proposition n°8 : *Travailler tous ensemble (consulter tous les acteurs impliqués)*

Tout le monde doit pouvoir donner son avis sur le sujet. Une réforme envisagée : on consulte les personnes concernées (parents, profs, communes...); COMME C'EST LE CAS AVEC CETTE CONSULTATION ! Bravo ! Il y aura moins de tensions si le gouvernement écoute d'abord et prend les décisions après. De l'intelligence collective, il ne peut sortir que du bon.

Proposition n°9 : *Consulter les professeurs*

Consulter les professeurs et suivre les propositions qu'ils font doit être le cœur du processus d'évolution. Chacun a son opinion sur l'école, quand les enseignants développent un point de vue rationnellement construit grâce à leur expérience et leur réflexion, il faut les écouter et les consulter.

Proposition n°10 : *Remettre à plat l'organisation des programmes scolaires, de leur conception jusqu'à la gouvernance*

(parole de parent) On a le sentiment que les programmes scolaires sont jugés trop lourds par les enseignants, qu'ils sont constamment modifiés, critiqués parfois dans leur contenu et soumis à des débats plus idéologiques que pratiques... Serait-il possible de les structurer différemment pour avoir moins de parties obligatoires et plus de parties optionnelles au choix des enseignants ? de sanctuariser des grands thèmes larges donc plus pérennes ? de mettre en place un collectif en charge des mises à jour, renouvelé régulièrement (volontariat, élection...) sans lien de dépendance et de planning avec les ministères ?

Proposition n°11 : *Donner de l'autonomie aux établissements*

- Arrêter de vouloir imposer une seule vision centralisée, mais proposer une vision centralisée, une stratégie commune orientée vers la confiance et le développement de l'enfant
- Laisser les établissements libres de la façon dont ils mènent cette éducation
- Arrêter de contrôler mais plutôt développer le partage rapide des bonnes pratiques développer dans chaque établissement.